

Département 64

« Clair matin »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

La maison d'enfants à caractère social « Clair matin » a été créé en 1964 et s'est implantée à Borce, dans les Pyrénées (vallée d'Aspe). Depuis le dernier trimestre 2008, elle a diversifié ses activités en un « accueil parents-enfants avec hébergement » (à Borce) et un « pôle ressources parents-enfants » (à Oloron- Sainte- Marie).

Service gérant l'association

Association Départementale PEP 64

9 rue de l'Abbé Grégoire – 64141 BILLERE

Personne à contacter

Monsieur Patrick CLAVIERE

Directeur de la M.E.C.S. « Clair Matin » - 64490 BORCE

Tél: 05 59 34 88 61

E.mail: pclaviere@pep64.org

Echelle de l'action (géographique, nombres d'usagers concernés)

6 places (3 à 18 ans) pour « l'accueil parents-enfants avec hébergement » et 6 places (0 à 18 ans) pour le « pôle ressources parents-enfants ». Le service « parents-enfants avec hébergement » peut accueillir des familles de l'ensemble du territoire national. Le « pôle ressources parents-enfants » s'adresse à des familles vivant sur le territoire du Béarn (vallée d'Aspe, Oloron, Mauléon).

Cadre juridique

Les admissions sont effectuées dans le cadre administratif ou judiciaire. Le « pôle ressources parents-enfants » reçoit les enfants en accueil de jour.

Financement

Les places offertes dans le cadre de ces deux services correspondent à une transformation de places de la M.E.C.S.

Le prix de journée pour l'accueil parents-enfants en hébergement est de 166,96 euros (prix de journée par personne accueillie y compris les adultes).

Le prix de journée du « pôle ressources parents-enfants » est de 117,55 euros.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

La M.E.C.S. « Clair matin » est implantée depuis 1964 à Borce. Le projet initial prévoyait l'accueil d'environ 90 enfants de 4 à 14 ans avec une scolarité en interne. Dès 1990, le nombre de places a été ramené à 48 et le projet a évolué vers l'intégration scolaire des enfants dans les écoles de la vallée. L'éloignement de la M.E.C.S. de villes importantes du département est à la fois un point fort pour l'accueil de certains jeunes mais a participé aux difficultés de financement de l'établissement, qui n'accueille plus de façon continue 48 enfants.

Par ailleurs, l'équipe de la M.E.C.S. « Clair matin » a toujours été soucieuse du travail qu'elle devait réaliser en direction des familles des enfants qui leur sont confiés. Ce travail en direction des familles est toujours un axe du projet individuel du jeune. Ainsi, à titre d'exemple, l'aidesoignante de l'établissement incite les parents à venir avec elle aux rendez-vous médicaux de leur enfant. De même, des rencontres pluridisciplinaires avec les parents sont instituées de façon régulière. Le conseil de la vie sociale de la M.E.C.S. – qui compte des parents – se réunit une fois par trimestre.

La question de l'accompagnement de la scolarité reste également au centre du projet de la M.E.C.S. Ainsi, les enfants bénéficient d'un soutien scolaire qui s'inscrit dans un fort partenariat entre la M.E.C.S. et les écoles (certains établissements scolaires accueillent ainsi la psychomotricienne de « Clair matin » in situ, auprès de l'enfant).

C'est à partir de cette expertise et en s'appuyant sur la loi du 5 mars 2007 que « Clair matin » a proposé un certain nombre de nouvelles prestations. Il a ainsi été proposé de ramener l'internat traditionnel à 32 places et de prévoir 4 places en accueil aménagé ou séquentiel au sein de la MECS. Par ailleurs, il a été proposé l'ouverture des deux services qui font l'objet de cette fiche.

Personne à l'initiative du projet

Ce projet est porté par l'association PEP64 au terme d'un fort investissement du directeur ainsi que de l'équipe de « Clair matin ».

Références à un projet de même type

Le projet ne se réfère pas à une expérience du même type.

Références théoriques

L'équipe se réfère notamment aux travaux de Didier HOUZEL sur la parentalité et la nécessité notamment d'avoir une approche pluri-disciplinaire de la relation parents-enfants. Les approches de Winnicott sur la préoccupation maternelle primaire sont également utilisées. L'équipe a bâti un guide d'évaluation des capacités parentales et des besoins de l'enfant à partir de l'outil de Steinhauer.

Public visé

« Le pôle ressources parents-enfants »

Ce pôle « accueil de jour » a pour vocation d'accueillir un public diversifié avec des objectifs très variés. Il s'adresse à des enfants entre 0 et 18 ans et leurs parents. Il s'agit d'accompagner des retours de placement par un soutien fort du jeune et de sa famille ou d'effectuer un travail de soutien à la parentalité qui peut se décliner dans l'accompagnement des interactions précoces ou dans l'accompagnement de la relation parents-enfants alors que le parent est en grande difficulté notamment psychique. Le pôle accueille également des enfants en rupture scolaire ou d'insertion.

« L'accueil parents-enfants en hébergement »

Ce dispositif permet l'accueil de parents (avec leurs enfants) qui ne sont pas en mesure d'exercer leur droit de visite et d'hébergement pour des raisons matérielles ou dont cet hébergement nécessite une observation ou un accompagnement. Ce dispositif aide tout autant les enfants placés dans l'établissement que des enfants placés dans une autre structure (principalement accueillis dans des familles d'accueil relevant du département) ou non placés, par exemple en cas d'éloignement important d'un des parents pour une reprise de contacts avant qu'un droit de visite et d'hébergement puisse être accordé.

Moyens en personnels, financiers, locaux

L'équipe pour les deux dispositifs est actuellement composée de 2 ETP de travailleurs sociaux, 0,25 ETP de psychologue, 0,25 de psychomotricien, 0,20 de directeur. Il s'agit d'un redéploiement des personnels de la M.E.C.S. Les autres salariés de la maison d'enfants (lingère, homme d'entretien, cuisinier, secrétariat...) participent également de manière plus souple aux objectifs pré-cités.

Trois appartements ont été restructurés dans les bâtiments de la M.E.C.S. pour l'accueil parents-enfants en hébergement ; des gites de la commune peuvent également être utilisés au cas par cas. En revanche, le pôle ressources parents-enfants à Oloron-Sainte-Marie occupe pour l'instant une salle qui leur a été mise à disposition et est en recherche d'un lieu qui leur soit propre.

Objectifs du projet

Le point commun des deux projets est le travail sur les relations parents-enfants par un accompagnement et un soutien à la parentalité. Ils visent à la mobilisation et au développement des ressources parentales en maintenant la cohérence de la cellule familiale autour de l'enfant.

Le pôle ressource parents-enfants vise également à la mise en œuvre de projet scolaire ou d'insertion pour les adolescents et s'appuie sur la mobilisation du partenariat.

Date de début de projet

La réflexion sur le projet a démarré en 2007.

Date de démarrage de l'action

Le projet de diversification des places de « Clair matin » s'est mis en place au dernier trimestre 2008 et a été habilité par les autorités de tutelle au 1^{er} janvier 2009.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

Depuis sa création en 1964, la MECS Clair Matin a connu plusieurs transformations. En 1992-1993, s'est posée la question de l'avenir de l'établissement qui n'accueillait plus que 25 enfants. Après des échanges entre l'association, le conseil général et les juges des enfants, l'établissement a été confirmé dans sa mission et sa position d'éloignement géographique considérée comme un point fort à travailler. L'établissement fonctionnait à ce moment là avec 75 % d'admissions directes sur décision des juges des enfants. La structure a par la suite connu une reprise de son activité puis à nouveau une diminution.

En 2007, le Directeur et l'équipe ont pris appui sur la réforme législative de la protection de l'enfance, en se référant également à la loi du 2.01.2002 réformant les établissements sociaux et médico-sociaux, pour réfléchir à la mise en place d'interventions nouvelles autour des idées suivantes : répondre aux besoins sur des temps de prise en charge plus courts, proposer des actions « sur mesure » et prendre en compte la question du placement. L'élaboration de prestations nouvelles a été facilitée par la culture existante de réflexion et de travail avec les familles, l'équipe ayant bénéficié notamment d'une formation en interne avec C Sellenet.

Il s'agit d'une restructuration de places d'accueil déjà existantes et d'un redéploiement de moyens existants. Le début des accueils particulièrement divers sur les deux dispositifs remonte à moins d'une année et l'équipe de « clair matin » affine leur réflexion et leurs prises en charge.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

« Le pôle ressources parents-enfants »

- Il permet d'accompagner le retour de placement par un soutien régulier du jeune sur le plan scolaire et de sa famille face aux difficultés rencontrées dans le cadre de ce retour (entretiens avec le jeune et sa famille ainsi qu'avec l'institution scolaire). Les rencontres se font à raison d'une ou deux par semaine. La mesure est prise pour une durée d'un an.
- Il assure par ailleurs un soutien scolaire ou un accompagnement à l'insertion pour des enfants très fragiles. L'objectif est alors de mailler un partenariat actif autour de l'enfant (par exemple la mission locale, la prévention spécialisée, l'hôpital de jour...).
- La psychomotricienne et un travailleur social interviennent auprès d'enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents pour accompagner les interactions précoces. La situation rapportée par l'équipe avait pour objectif de soutenir et d'accompagner une mère de famille (dont les aînés avaient été antérieurement placés) auprès de son plus jeune enfant, en vue d'éviter une mesure de séparation.
- Le « pôle ressources parents enfants » accueille également –dans le cadre de décisions du juge des enfants des rencontres médiatisées parent-enfant. Il s'agit de situations où l'enfant n'est pas placé et l'objectif de ces rencontres s'inscrit également dans le cadre d'un soutien à la parentalité. En ont bénéficié jusqu'à présent des jeunes dont le parent rencontré souffre de difficultés psychologiques importantes ou de troubles mentaux. Au-delà de la visite médiatisée, les parents sont rencontrés par l'équipe. Un rapport est rédigé à la fois sur l'observation de la relation parent-enfant mais également sur le soutien à la parentalité.

Pour les rencontres parents-enfants et pour les visites médiatisées, l'établissement s'engage à produire rapidement au prescripteur un rapport écrit. Une formation a été suivie en interne sur les écrits professionnels avec l'organisme ACTIF.

« L'accueil parents-enfants en hébergement »

L'accueil des familles se fait principalement les week-ends ou sur des temps de vacances scolaires. L'accompagnement est plus ou moins dense en fonction de la commande (simple accueil, évaluation par l'observation, étayage de la relation parent-enfant). Soit la famille, qui séjourne dans l'un des trois appartements sur le site de la MECS, peut être très autonome (y compris dans la fabrication des repas), soit le travailleur social peut être très présent dans la journée (organisation du planning, accompagnement lors d'activités, livraison possible de repas par les services de l'internat). Le projet est modulable en fonction des attentes (prescripteurs et famille) et des besoins de la famille.

En cas de demande émanant d'une Maison sociale départementale des Pyrénées Atlantiques, le travailleur social qui suit la situation établit un bilan d'évaluation des capacités parentales et des besoins de l'enfant qui sert à fixer les missions attendues de la MECS pour l'accompagnement du séjour.

En cas de décision judiciaire, l'ordonnance du juge des enfants précise le volume d'intervention attendu des éducateurs.

Professionnels participant à l'action

Tous les membres de l'équipe sont mobilisés dans le cadre du projet individuel en fonction des besoins repérés. La psychologue intervient auprès des jeunes et de leurs familles ainsi qu'en soutien à l'équipe.

Implications des professionnels

Les membres de l'équipe, présents pour certains depuis de nombreuses années dans l'établissement, se montrent particulièrement dynamiques dans la mise en place de ces projets nouveaux. La grande diversité des suivis et des projets les amène à une réelle singularité de chaque prise en charge des jeunes et de leurs familles.

Implication de la hiérarchie

Le Directeur de la M.E.C.S., soutenu par la direction générale des PEP 64, soutient la mise en œuvre des dispositifs et en assure une communication importante auprès des différentes instances concernées.

Temps et modalité de la régulation en équipe

L'équipe se réunit tous les vendredis après-midi. Il s'agit d'un temps de synthèse, qui permet également de rencontrer les travailleurs sociaux qui font une demande d'admission et de construire les projets individuels.

Modalités d'entrée en contact avec le public

L'habilitation de l'établissement autorise les placements administratifs et judiciaires (y compris les placements directs). Les demandes s'effectuent en général par l'intermédiaire d'un travailleur social des services de l'A.S.E. ou des services d'A.E.M.O.

Implication des usagers

En ce qui concerne le dispositif « pôle ressources parents-enfants », la fréquence et la nature des entretiens avec les enfants et les parents est fixée au regard du projet mis en place pour l'enfant et sa famille. Il est prévu du soutien scolaire, des activités avec l'éducateur, des suivis individuels (psychologue ou psychomotricienne) des rencontres parents-enfants, des interventions à domicile et des repas éducatifs, modulables en fonction du projet. L'absence de locaux propres au dispositif ne permet pas en l'état le réel déploiement de toutes ces possibilités.

En ce qui concerne l'hébergement familial, la présence des personnels éducatifs est fonction du projet et des attentes des prescripteurs.

Amplitude d'ouverture et accueil des usagers

En ce qui concerne l'hébergement familial, l'accueil peut se faire tout au long de l'année.

Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif

Outre les contacts avec les services du conseil général et la juridiction, le Directeur de « Clair matin » assure une large communication sur les dispositifs innovants de sa structure, y compris au-delà des frontières de son département (notamment en ce qui concerne le dispositif d'hébergement familial).

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

La M.E.C.S. s'inscrit déjà dans un partenariat fort au niveau local (éducation nationale et santé), ce qui doit favoriser une bonne lisibilité des dispositifs nouveaux auprès des acteurs locaux.

Réaménagement ou évolution du projet

Les dispositifs décrits sont de fait encore en construction en raison de leur récente ouverture faible ancienneté.

Autre projet actuel

R.A.S.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

La mise en place des dispositifs étant très récente, les observations des acteurs concernent principalement l'amélioration des prises en charge.

Ainsi, l'attribution d'un local à Oloron-Sainte-Marie permettrait au pôle ressources parents-familles de mettre en place des activités collectives (en direction des jeunes ou des parents, pour ces derniers par la mise en place de groupes de paroles). De même cela permettrait un suivi psychologique plus conséquent des enfants et parents).

L'équipe se rend mieux compte de la souffrance des parents et de l'impact émotionnel que représente la prise en charge de leurs enfants. Cette confrontation l'amène à réflechir sur la question de la co-éducation et à tenter de catalyser les compétences parentales.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Non

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Aucune

Piste en vue d'une évaluation

Compte tenu de la phase de démarrage dans laquelle se trouvent ces nouvelles actions, il pourrait être intéressant de voir d'ici cinq ans comment elles ont évolué.

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le 28 septembre 2009

A partir de:

- Une visite de la structure par deux membres de l'Oned
- L'analyse de documents : une présentation des nouvelles offres de service de «Clair matin », le projet du pôle ressources parents enfants, deux tableaux récapitulatifs des premières prises en charge, le règlement intérieur de l'accueil parents enfants avec hébergement.